

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Le département des Yvelines retenu site pilote pour préfigurer le Service d'Accès aux Soins (SAS)

Le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier VÉRAN, a retenu 22 sites pilotes pour expérimenter dès janvier 2021 le service d'accès aux soins (SAS). Le projet des Yvelines porté par le Centre Hospitalier de Versailles (CHV) et l'Apta 78 (plateforme d'appui territorial regroupant les acteurs du secteur sanitaire et médico-social des Yvelines) a été retenu avec le soutien de l'ARS. Dès la lettre d'intention des porteurs de projet en 2019, les députés de la majorité se sont mobilisés pour que le SAS démarre au plus vite dans les Yvelines.

*« C'est une mobilisation novatrice de la médecine d'urgence, de la médecine de ville et du secteur médico-social qui va permettre cette expérimentation au service d'un meilleur accès à l'offre de soins. Le SAS répondra à la demande de soins vitaux, urgents et non programmés et offrira à la population une prise en charge plus lisible et coordonnée entre la ville et l'hôpital. »*

Ces dernières années, l'activité des urgences a connu une augmentation continue. Ainsi, le nombre de passages annuels a doublé en 20 ans, atteignant plus de 21 millions en 2017. Les Français sont profondément attachés aux urgences, auxquelles ils accordent légitimement une grande confiance. Capables de prendre en charge le risque vital comme la demande de soins courants, les services d'urgence accueillent chaque patient à toute heure du jour et de la nuit, sans distinction d'aucune sorte.

*« L'amélioration du parcours de soins pour des patients complexes ou en demande de soins non programmés urgents sur le territoire des Yvelines est une priorité face aux engorgements chroniques des services de soins. »*

Les urgences hospitalières sont devenues le miroir des dysfonctionnements de notre système de santé. Ce diagnostic, nous l'avons déjà partagé depuis fin 2018 avec tous les acteurs, puisqu'il est au cœur des ambitions portées par Ma santé 2022 et par la loi de santé de juillet 2019 qui engage un investissement de 750 millions d'euros jusqu'en 2022.

#### **Pourquoi ?**

43 % des patients accueillis aux urgences pourraient être pris en charge dans un cabinet, une maison ou un centre de santé, sous réserve d'avoir pu trouver un rendez-vous le jour même où le lendemain. L'afflux encore trop systématique aux urgences provient en partie du fait que l'accès aux soins sans rendez-vous mais urgents repose aujourd'hui sur des canaux multiples, sans qu'aucun ne soit ni exhaustif ni complet dans son offre. Que ce soit pour la prise de rendez-vous, pour des conseils médicaux ou encore une téléconsultation, il existe une trentaine de services et de canaux différents sur le territoire et l'utilisateur n'est pas toujours en mesure d'en tirer tout le bénéfice.



## Quelles solutions apporter ?

La mise en place des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sur tout le territoire, prévue par Ma Santé 2022, vise, par une meilleure organisation, à garantir la disponibilité de consultations sans rendez-vous.

**Les centres de réception et de régulation des appels (15) le font déjà partiellement. Il faut aller plus loin avec l'ensemble des professionnels concernés avec ce nouveau service d'accès aux soins (SAS).**

Le service d'accès aux soins (SAS) va mobiliser 340 millions d'euros pour mener des expérimentations. Le SAS permettra, en fonction des besoins de chaque patient et de l'urgence de chaque situation, d'obtenir un conseil médical et paramédical, de prendre rendez-vous pour une consultation avec un médecin généraliste dans les 24 heures, de procéder à une téléconsultation, d'être orienté vers un service d'urgence ou de recevoir une ambulance. Le SAS intégrera également un outil en ligne cartographiant les structures disponibles à proximité de chez soi pour répondre à sa demande de soins : cabinet médical ou paramédical, pharmacie de garde, service d'urgence avec estimation du temps d'attente pour les soins courants etc.

Enfin, et c'est essentiel pour l'avenir, **ce projet innovant propose de former et sensibiliser les jeunes professionnels de santé à l'exercice médical en coordination, en réseau.**

*« Le développement d'un lieu d'apprentissage pour les jeunes médecins qui souhaiteraient développer leurs compétences sur cette thématique ainsi que l'approfondissement des collaborations possibles avec le secteur médico-social du territoire Yvelines Sud constituent un des autres axes d'innovation de ce projet Yvelinois ».*

Didier Baichère	Aurore Bergé
Yael Braun-Pivet	Jean Noel Barrot
Florence Granjus	Marie Lebec
Bruno Milienne	Beatrice Piron
Nathalia Pouzyreff	Michèle de Vaucouleurs

**Députés des Yvelines**